PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 337-02-2026

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance extraordinaire tenue le 6e jour du mois d'octobre 2026 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 337-02-2026 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 337-2024 concernant les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés du Domaine Cadieux, tel que déjà amendé, afin d'en modifier l'objet par l'ajout de travaux d'ensemencement et d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant de 1 891 970 $.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 4 novembre 2026.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 5e jour du mois de novembre 2026.

Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement d'emprunt numéro : 337-02-2026

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 5 novembre 2026 et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 5e jour du mois de novembre de l'an 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique